

COMMUNIQUE DE PRESSE

Arrêt du partage de code entre Air Caraïbes et Corsair sur les Antilles

26 juillet 2019

Afin de proposer plus de flexibilité aux voyageurs, Air Caraïbes et Corsair ont mis en place un partage de code sur les lignes Orly / Pointe-à-Pitre et Orly / Fort-de-France depuis mars 2012 sur la cabine Economie. Cette collaboration a permis de développer le trafic dans l'intérêt des voyageurs, avec une offre de vols plus importante et un produit de grande qualité.

Aujourd'hui, Air Caraïbes et Corsair proposent chacune un programme très complet qui ne justifie plus les combinaisons de vols et ce partage de code.

D'un commun accord, Air Caraïbes et Corsair ont ainsi décidé de mettre fin à ce partage de code à partir de la fin de la saison été le 26 octobre 2019.

Les clients continueront de bénéficier du réseau des deux compagnies sur l'axe Métropole / Antilles. L'arrêt du partage de code permettra d'améliorer la lisibilité de l'offre à la fois pour les clients et les distributeurs de chacune des deux compagnies.

Bien sûr tous les billets déjà émis par une des compagnies pour un transport même après le 26 octobre seront honorés par l'autre compagnie exactement dans les conditions du partage de code, afin que tout soit transparent pour les clients.

A l'avenir, et dans la perspective de sa nouvelle flotte avec l'arrivée de 3 nouveaux Airbus A330-900 NEO à partir de septembre 2020, Corsair prévoit de continuer à développer les dessertes de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France sur lesquelles elle est historiquement présente depuis près de 30 ans. Avec des équipes basées localement, Corsair continuera à proposer une offre qualitative grâce à un programme de vols directs, des tarifs très compétitifs et des cabines apportant toujours plus de confort dans chacune des classes de réservation.

Avec l'arrivée hier d'un tout nouvel A350-900 flambant neuf, puis de 2 A350-1000 en décembre 2019 et 2020 et une flotte renouvelée pour opérer ses vols sur son réseau régional, Air Caraïbes continuera de développer les dessertes de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France dans des conditions de plus en plus confortables en continuant de faire bénéficier ses clients des gains de productivité de ces nouveaux avions.



CORSAIR

A propos de Corsair International : Compagnie aérienne française régulière et spécialiste du long courrier international, Corsair emploie 1200 collaborateurs. Elle transporte 1 200 000 passagers par an. Corsair International opère des vols réguliers vers les Caraïbes (Guadeloupe et Martinique), l'océan Indien (La Réunion, l'île Maurice), l'Afrique (Côte d'Ivoire et Mali) et l'Amérique du nord (Montréal, Miami) – www.corsair.fr

A propos d'Air Caraïbes : Compagnie aérienne française régulière et spécialiste des Caraïbes, Air Caraïbes emploie 1105 collaborateurs. Elle transporte 1 700 000 passagers par an. Elle opère des vols réguliers entre Paris Orly et la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Haïti, Saint-Martin, la République dominicaine (Saint-Domingue et Punta Cana), Les Bahamas (San Salvador et Nassau) et Cuba (La Havane et Santiago de Cuba).

La compagnie a aménagé les horaires de son réseau régional pour proposer aux passagers en provenance de Métropole des correspondances rapides vers de nombreuses destinations de la Caraïbe.

Pour en savoir plus : www.aircaraibes.com ou par téléphone au 0820 835 835 (0,12 € /min. Tarif en vigueur depuis un poste fixe en France susceptible d'être modifié).

Contacts presse :

Martine Haas - Directrice communication - mhaas@corsair.fr

Sandrine Guillemain – Responsable communication – sguillemain@corsair.fr

Lolita Perron – Attachée de presse Air Caraïbes - presseaircaraibes@articleonze-tourisme.com

Véronique Malialin – Responsable Marketing Antilles Guyane- vmalialin@aircaraibes.com